

L'Hospitalisation à Domicile, une équipe au service du bien-être.

L'HAD, une équipe pluridisciplinaire de professionnels adaptée aux besoins de l'hospitalisation, en partenariat avec les intervenants habituels.

L'équipe ASSAD-HAD :

Médecins coordonnateurs, sages-femmes, cadres de santé, infirmiers(ères) coordonnateurs(trices), infirmiers(ères) d'admission, infirmiers(ères), aides-soignants(es), kinésithérapeute, pharmaciens-conseil...

L'équipe partenaires :

- Le médecin traitant,
- Les pharmaciens,
- Les laboratoires d'analyse de biologie médicale,
- Les infirmiers(ères) libéraux,
- Les kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, pédicures, podologues, diététiciens...,
- Les aides à domicile,
- Les réseaux de santé,
- Le prestataire de matériel sélectionné par l'ASSAD-HAD.

Déjà suivi par un professionnel de santé libéral ? Celui-ci peut, avec l'accord du patient, poursuivre la prise en charge en collaboration avec l'HAD.

Nos antennes de proximité HAD



Pour toute demande de prise en charge, contactez le service admission de votre département.

Dép. 37

02 47 70 42 72

admission37@assad-had.org

Dép. 28

02 45 40 04 71

admission28@assad-had.org

Dép. 45

02 45 40 04 79

admission45@assad-had.org

Les professionnels peuvent également utiliser :
<https://viatrajectoire.sante-ra.fr>



ASSAD-HAD

Le plus humain des services à domicile

25, rue Michel COLOMBE
BP 72974 - 37029 Tours Cedex 1

Retrouvez tous nos services à domicile :
www.assad-had.org



L'HOSPITALISATION À DOMICILE PARLONS-EN !



© Cabinet Sorgnaniard - crédit photo : Shutterstock - 06/2019



ASSAD-HAD

Le plus humain des services à domicile

L'hospitalisation à domicile (HAD), comment ça marche ?

Pour qui ?

L'HAD concerne les patients de tous les âges souhaitant bénéficier chez eux de soins complexes adaptés à leur domicile.

Comment en bénéficier ?

L'HAD est prescrite par le médecin traitant, hospitalier ou spécialiste.

Qui finance ?

L'HAD est prise en charge par le régime d'assurance maladie et la mutuelle, le cas échéant.

Informations complémentaires :

L'HAD dispose d'une autorisation délivrée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et se soumet à la même réglementation que les hôpitaux. L'HAD est certifiée par la Haute Autorité de Santé.

À domicile, en toute simplicité, avec une prise en charge de qualité.

L'Hospitalisation à Domicile, bien plus qu'une alternative à l'hospitalisation classique, un nouveau mode de pensée : la santé et le bien-être à la maison.

L'HAD comprend :

- La coordination de la prise en charge,
- Les médicaments,
- La mise en place du matériel,
- La livraison et le réapprovisionnement des consommables,
- La rémunération des partenaires libéraux et salariés intervenant dans la prise en charge.

L'HAD ne comprend pas :

- La fourniture du linge de maison,
- Les aides à domicile*,
- Les repas*.

*L'ASSAD-HAD peut proposer ces services.

Témoignages

Aurore A. Obstétrique

« Très satisfaite et rassurée grâce aux intervenantes très professionnelles. Vous remerciant infiniment pour vos services et votre écoute active. »

Aida D. , 30 ans Obstétrique

« J'ai été impressionnée par la qualité des services proposés par l'HAD, le professionnalisme et l'amour de votre métier font de vous des anges. Vous m'avez aidée de telle sorte que je ne me suis pas sentie seule. Merci pour tout. »

Jean-Pierre M. , 66 ans Généraliste

« Très bon principe. Très bien pour le patient. »

Jocelyne B. Généraliste

« Je vous suis très reconnaissante. Sans vous, je n'aurais pas pu garder mon mari au domicile. Merci encore .»

